



L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle de gymnastique communale, dans le respect des mesures sanitaires imposées par les Autorités en raison de la pandémie de Covid.

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

M. Sébastien Menoud, Vice-président, ouvre la séance à 19h00. Il salue concitoyennes et concitoyens. Il informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par diffusion d'un tout ménage.

Il soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale
2. Nominations de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'Organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Nomination des réviseurs pour la législature 2021 - 2024
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Cet ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

2. Nominations de scrutateurs

Sébastien Menoud propose la nomination des scrutateurs suivants : M. Alexandre Gauye et Mme Marie-Andrée Follonier.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte la nomination des personnes précitées.

3. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie

Le Vice-président présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, notamment le compte de fonctionnement, le compte d'investissement et le bilan de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2020.

Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des recettes pour CHF 15'718.50 et des dépenses pour CHF 13'670.30.--.

L'excédent des revenus des comptes de fonctionnement s'élève donc à CHF 2'048.20, résultat positif notamment dû à la vente d'un terrain.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2020.

Il en résulte, au terme de l'exercice 2020, une fortune nette de la Bourgeoisie de Vex de CHF 1'169'101.92.

Sébastien Menoud présente et commente succinctement le bilan.

Au terme de la présentation des comptes bourgeoisiaux 2020, le Vice-président cède la parole à l'Assemblée.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Sébastien Menoud passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin de ECSA Fiduciaire SA, pour le rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'Organe de révision

M. Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture à l'Assemblée du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2020 de la Bourgeoisie. Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes, comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial a eu lieu ;
- selon l'appréciation des réviseurs, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Cependant, elle pourrait se voir confrontée à des difficultés financières à moyen terme, ses ressources financières étant en constante diminution.

M. Bruttin recommande dès lors à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2020 tels que présentés.

Sébastien Menoud donne la parole à l'Assemblée lui demandant si elle a des questions à l'intention de M. Bruttin.

Personne ne souhaite s'exprimer.

5. Approbation et décharge

Le Vice-président soumet successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

- a) Approuvez-vous les comptes 2020 de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 29 avril 2021

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, les comptes de la Bourgeoisie 2020 tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 29 avril 2021.

- b) Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée accepte d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial.

6. Nomination des réviseurs pour la législature 2021 - 2024

Sur proposition du Conseil bourgeoisial, le Vice-président propose aux Bourgeois de renouveler le mandat de réviseurs de comptes à ECSA Fiduciaire SA, pour la législature 2021-2024.

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale accepte la nomination de l'instance de révision précitée pour la durée de la législature en cours.

7. Divers

A. Informations sur les projets en cours

Bâtiment avec appartements protégés

Le Vice-président informe qu'une Assemblée extraordinaire sera organisée afin de présenter le projet et de discuter de l'éventuelle implication de la Bourgeoisie dans son financement.

B. Parole à l'Assemblée bourgeoisiale

Sébastien Menoud donne la parole à l'Assemblée.

Personne ne souhaite s'exprimer.

8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Sébastien Menoud donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever et soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 27 mai 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Vex, le 27 mai 2021 / nit

Le Vice-président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
Nicole Trincherro